

Guide de prise de licences pour pratique Handicap E-licence

2021

Vous trouverez ci-dessous les différentes procédures à suivre pour procéder à la prise de licences de vos membres pour une pratique Handicap.

Attention : pour pouvoir saisir une licence, vous devez vous connecter à l'espace dirigeant E-licence et votre structure doit être affiliée pour la saison sportive concernée.

*Pour plus d'informations :
[Guide de connexion à l'espace dirigeant E-licence](#)*

Informations préalables.....	3
1 - Catégories de licences	3
2 - Nouveaux et primo-licenciés	3
3 - Périodes de renouvellement des licences	4
4 - Validité des licences	4
Etape 1. Ajout de la discipline Handicap.....	4
Etape 2. Saisie de la licence	6
1 - Informations du licencié	6
2 - Choix de la licence	9
3 - Récapitulatif et validation	11
4 - Choix du mode de paiement (commande à l'acte)	12
Etape 3. Validation de la licence	14

Informations préalables

1 - Catégories de licences

Il existe 3 catégories de licences (*cf. article 14 des Règlements généraux*) :

- Les licences « **Compétition** » pour pratique compétitive : Baseball, Softball, Baseball5, Cricket, Cricket traditionnel (Nouvelle-Calédonie) et **Handicap**.
- Les licences « **Loisir** » pour pratique non compétitive : Baseball, Softball, Cricket modifié et **Handicap**.
- Les licences « **Non-pratiquant** » : Baseball, Softball, Baseball5, Cricket, Cricket traditionnel (Nouvelle-Calédonie) et **Handicap** ; qui se déclinent selon différentes mentions comme suit :
 - « *Officiel* » :
 - membres des comités directeurs de la Fédération, de France Cricket, des ligues régionales, et des comités départementaux,
 - membres d'honneur de la fédération,
 - commissaires techniques et délégués fédéraux ;
 - « *Individuel* » :
 - membres des commissions fédérales, régionales et départementales, non licenciés à un autre titre,
 - cadres de la direction technique nationale et salariés de la Fédération, non licenciés à un autre titre,
 - membres à titre individuel de la Fédération, de ses ligues régionales, et de ses comités départementaux.
 - « *Dirigeant* » : dirigeants des clubs affiliés ne souhaitant pas pratiquer une des activités gérées par la Fédération ;
 - « *Arbitre* » : arbitres diplômés et inscrits sur le rôle du cadre actif des arbitres ;
 - « *Scoreur* » : scoreurs diplômés et inscrits sur le rôle du cadre actif des scoreurs ;
 - « *Entraîneur* » : éducateurs sportifs diplômés.

Cf. [Montant des licences - saison 2021](#)

2 - Nouveaux et primo-licenciés

Nouveau licencié = jamais licencié à la Fédération

Primo-licencié = qui n'a pas été licencié depuis une saison sportive entière (ex. un primo licencié en saison N est une personne qui ne détenait pas de licence en saison N-1 mais était licencié avant cela -saison N-2, N-3 etc.)

Sont gratuits pour la saison N+1, les renouvellements des licences de la saison N saisies et payées, à compter du 1^{er} septembre N, pour de nouveaux licenciés ou primo-licenciés en saison N.

Le renouvellement de licence pour la saison N+1 devra être saisi sur E-licence, mais la licence sera facturée à 0 €.

Exception 2021 : sont gratuits pour la saison 2021, les renouvellements des licences 2020 saisies et payées, à compter du 1^{er} août 2020, pour de nouveaux licenciés ou primo-licenciés 2020.

3 - Périodes de renouvellement des licences

Rappel de la période de renouvellement ordinaire des licences pour la saison N :

- du 1^{er} décembre N-1 au 15 mars N pour les clubs de cricket et clubs de Nouvelle-Calédonie, Antilles et Guyane françaises,
- du 1^{er} décembre N-1 au 31 janvier N pour tous les autres clubs.

En dehors de cette période, majoration de 10% du coût de renouvellement de la licence.

4 - Validité des licences

Les licences de la FFBS sont valables (sous réserve de leur paiement) à compter **du 1^{er} janvier de la saison N, ou de leur date de validation si ultérieure, jusqu'au 31 décembre N.**

Elles peuvent être saisies dès le 1^{er} décembre N-1.

Pour la saison 2021 :

- les licences sont valables du 1^{er} janvier 2021, ou de leur date de validation si ultérieure, jusqu'au 31 décembre 2021 ;
- les primo-licences et nouvelles licences sont valables dès leur date de validation (à compter du 1^{er} décembre 2020) jusqu'au 31 décembre 2021.

Etape 1. Ajout de la discipline Handicap

Afin de pouvoir saisir des licences en pratique Handicap, il convient que la structure indique qu'elle propose cette pratique.

1. À partir de la page d'accueil de l'espace club sur E-licence, cliquez sur le **bouton « Mon club »**.



2. Dans l'onglet « Informations », cliquez sur le **bouton de modification des Disciplines proposées** :

Informations Affiliations 2021 Licences 22 Cartes découverte Mutations Instances Droits
 Lieux de pratique 0 Rosters Commandes Comptabilité -799,00 € Logs

Correspondance : *Au siège de la Structure*

Bureau Exécutif
 Président
 Trésorier
 Secrétaire

Disciplines proposées

SOFTBALL
 BASEBALL
 BASEBALL5

Informations générales

Nom court de la structure

Statut Juridique

Adresse du siège

Téléphone

Adresse e-mail

Site internet

Hiérarchie

3. Sélectionnez la discipline Handicap puis cliquez sur « Enregistrer » :

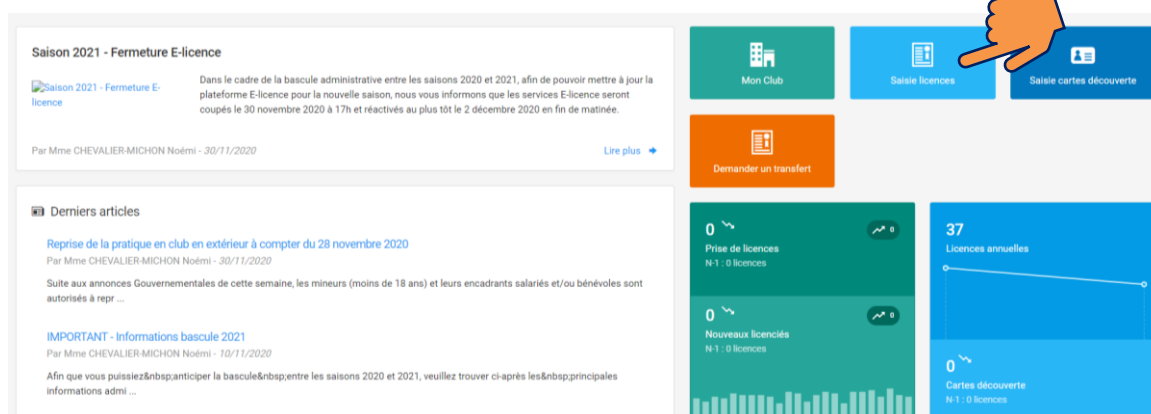
Modification des disciplines

BASEBALL5	☒
BASEBALL	☒
CRICKET	☐
SOFTBALL	☒
HANDICAP	☒

Annuler Enregistrer

Etape 2. Saisie de la licence

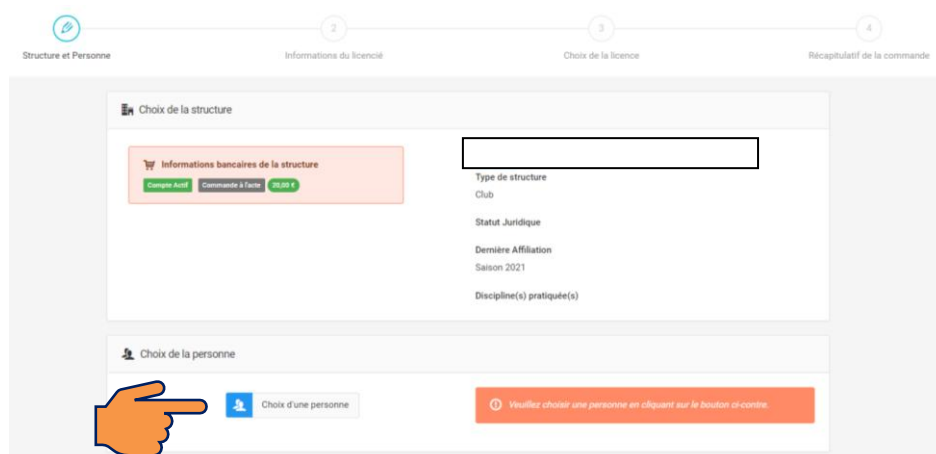
À partir de la page d'accueil de l'espace club sur E-licence, cliquez sur le bouton « Saisie licences ».



4 étapes sont nécessaires pour saisir / renouveler une licence :

1 - Informations du licencié

Pour choisir la personne pour laquelle vous saisissez la licence, cliquez sur « Choix d'une personne ».



Une fenêtre s'ouvre vous permettant de rechercher si cette personne est déjà enregistrée auprès de la Fédération. Entrez son numéro de licence et/ou son nom et/ou son prénom puis cliquez sur « Rechercher » :

The image shows a search window for a person. It has three input fields: 'Code adhérent', 'Nom', and 'Prénom'. Below these are three radio buttons: 'Dans la structure', 'Non Licenciés en 2021', and 'Licenciés en 2020'. At the bottom, there is a blue button labeled 'Rechercher' (highlighted with an orange hand icon) and a light blue box with instructions: 'Faites une recherche dans la base de données (par exemple nom et prénom) et sélectionnez la personne si elle apparaît. Si non trouvée, vous pourrez l'ajouter.'

Attention : pensez à vérifier les filtres activés (bouton vert) si vous ne trouvez pas la personne recherchée (Dans la structure / Non licencié en 2021 / Licenciés en 2020).

(i) Personne déjà enregistrée dans la base de données fédérale

Si la personne apparaît dans les résultats de la recherche, cliquer sur son nom.

Apparaît la page suivante :

The screenshot shows a web form with a progress bar at the top with four steps: 1. Structure et Personne (checked), 2. Informations du licencié (active), 3. Choix de la licence, and 4. Récapitulatif de la commande. The main section is titled 'Informations du licencié' and contains a sub-header 'Ces informations ont-elles changé ?'. Below this are two input fields: 'Né(e) le' and 'E-mail'. To the right of these fields is a large empty box for a photo. Below the photo box is a red warning message: 'Veuillez utiliser une photo administrative, celle-ci est fortement recommandée et sera utilisée prochainement sur les documents de la personne.' At the bottom of the form are three buttons: 'Retour', 'Modifier ces informations' (highlighted with a hand icon), and 'Continuer la saisie'. Below the buttons are several checkboxes for consent and commercial offers.

☐ Attestation sur l'honneur : Je soussigné Mme CHEVALIER-MICHON Noémi atteste avoir l'autorisation du licencié me permettant de modifier ses données personnelles. *

☒ Droit image et conditions d'utilisation des données : Je soussigné, Mme CHEVALIER-MICHON Noémi, représentant la structure Fédération, déclare que la personne physique pour le compte de laquelle j'effectue la présente saisie (son représentant légal le cas échéant) :

- M'a autorisé(e) à transmettre à la FFBS ses données personnelles, dont sa photographie d'identité, dans le cadre de sa prise de licence fédérale, pour un traitement par la FFBS conformément à la notice d'information relative à la protection des données personnelles de la FFBS, dont j'atteste qu'elle a pris connaissance.
- Autorise la FFBS à exploiter son image telle que reproduite dans les photos et vidéos prises dans le cadre de ses activités fédérales, à des fins d'actions promotionnelles réalisées à titre non commercial exclusivement sur support papier, internet et les réseaux sociaux de la FFBS. Cette autorisation est consentie pour le territoire français, et pour le monde entier s'agissant d'internet, pour une durée de dix (10) ans à compter de la captation concernée.
- A pris connaissance de la réglementation fédérale et s'engage à la respecter.

☒ Offres commerciales FFBS : Je déclare que la personne physique pour laquelle j'effectue la présente saisie (son représentant légal le cas échéant) autorise la FFBS à lui adresser des offres commerciales.

☐ Offres commerciales partenaires FFBS : Je déclare que la personne physique pour laquelle j'effectue la présente saisie (son représentant légal le cas échéant) autorise les partenaires de la FFBS à lui adresser des offres commerciales.

☐ Lettre d'informations : Je déclare que la personne physique pour laquelle j'effectue la présente saisie (son représentant légal le cas échéant) souhaite s'abonner à la newsletter fédérale.

[Modifier la photo](#)

Vérifiez les informations inscrites :

- Si celles-ci ont évoluées, effectuez la **modification** en cliquant sur « **Modifier ces informations** ».
- Lorsque les **informations sont correctes** :
 - **renseignez la photo** si non affichée en cliquant sur « Modifier la photo »,
 - **cochez les cases obligatoires** : Attestation sur l'honneur et Droit à l'image / utilisation des données – à défaut, la saisie de licence ne pourra pas continuer,
 - **cochez, selon le choix du licencié**, les cases relatives à l'acceptation des offres commerciales et newsletters,
- Cliquez sur « **Continuer la saisie** ».

(ii) Personne non enregistrée dans la base de données fédérales

Si la personne n'a jamais eu de licence FFBS auparavant et/ou n'a pas été enregistrée dans la base de données fédérales, cliquez sur « Ajout d'une nouvelle personne ».

Une nouvelle fenêtre apparaît vous permettant de renseigner les informations nécessaires à la prise de licence de cette personne :

Veillez à :

- bien renseigner toutes les **informations obligatoires marquées ***
- enregistrer une photographie
- cocher **les cases à titre obligatoire** : Attestation sur l'honneur – à défaut, la saisie de licence ne pourra pas continuer, ainsi que , **selon le choix du licencié**, les cases relatives au droit à l'image, à l'acception des offres commerciales et newsletters, puis **cliquez sur « Continuer »**.

2 - Choix de la licence

Vous allez alors choisir quel type de licence vous souhaitez prendre et valider la saisie.

CHOIX DE LA LICENCE

Choix du type de licence

CHOIX DES DISCIPLINES

Aucune discipline n'est disponible

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Assurance I.A : Avec

La FFBS invite ses licenciés à souscrire à des garanties Individuelle Accident pour les éventuels dommages corporels qu'ils pourraient subir dans le cadre de leur pratique sportive. Dans ce cadre, la FFBS propose à ses licenciés de souscrire au contrat collectif fédéral d'assurance Individuelle Accident dont les détails figurent dans la notice ci-après : [Notice d'information](#).

Je soussigné, Mme CHEVALIER-MICHON Noémi, représentant la structure 075001 - Fédération, déclare que la personne physique associé à la saisie en cours (ou son représentant légal) souhaite souscrire à l'assurance Individuelle Accident de base proposée par la FFBS. L'adhésion aux garanties complémentaires sera possible depuis l'espace personnel du licencié (dossier Documentation / FFBS / Assurances).

CERTIFICAT MÉDICAL

Nom du médecin
ex : Remi Taroni

Date du certificat
JJ/MM/AAAA

Certificat :
Choisir un fichier

N°RPPS (Conseil national de l'Ordre des médecins)
16

Je soussigné(e) Mme CHEVALIER-MICHON Noémi, responsable du club, reconnait être en possession du certificat médical de moins d'1 an ou d'un certificat médical de moins de 3 ans accompagné du résultat de l'auto-questionnaire pour lequel l'adhérent a répondu non à toutes les questions (présent sur le B0) et qu'il correspond bien à l'adhérent associé à la saisie en cours. Le dit certificat médical doit mentionner la pratique en compétition, s'il s'agit d'une licence compétition.

HONORABILITÉ

☐ Encadrant ☒ Dirigeant

Pays de naissance
FRANCE

Département de naissance
Commune de naissance

Nom de naissance

Honorabilité :
Contrôle systématique du respect par les encadrants (éducateurs sportifs) bénévoles et les dirigeants (= exploitants d'établissements d'activités physiques et sportives - EAPS) de l'obligation d'honorabilité à laquelle les soumetts le code du sport.

Retour

Calculer le tarif

(i) Choix du type de licence

Commencez par choisir le type de licence dans le menu déroulant (cf. Informations préalables).

CHOIX DE LA LICENCE

Choix du type de licence

Compétition

Loisir

Arbitre

Individuel

Officiel

Scoreur

Attention :

- la saisie de la licence entraîneur n'est possible que pour les personnes titulaires d'un diplôme permettant l'exercice de cette fonction, répertorié par la Fédération sur E-licence. Si la personne n'en dispose pas, il ne sera pas possible de sélectionner ce type de licence.
- la saisie de la licence officiel n'est possible que pour les personnes titulaires d'un mandat au sein d'une instance dirigeante de la Fédération ou d'un organe déconcentré, tel que déclaré sur E-licence. Si la personne n'en dispose pas, il ne sera pas possible de sélectionner ce type de licence.

(ii) Choix des disciplines

 CHOIX DES DISCIPLINES

- ☐ BASEBALL
- ☐ CRICKET
- ☐ SOFTBALL
- ☐ HANDICAP



Selon le type de licence choisi, vont apparaître des disciplines. Cochez les cases des disciplines pratiquées par la personne au sein de votre structure dont la case **Handicap**.

(iii) Assurance Individuelle Accident

Chaque licencié.e est couvert.e par une assurance responsabilité civile incluse automatiquement dans la licence fédérale. Conformément à ses obligations légales, la Fédération attire l'attention de ses licencié.e.s sur leur intérêt à souscrire à une assurance individuelle accident (assurance I.A.) pour les éventuels dommages corporels qu'ils pourraient subir dans le cadre de leur pratique sportive.

Dans ce cadre, la Fédération propose à ses licenciés de souscrire au contrat collectif fédéral d'assurance Individuelle Accident. Si la personne objet de la saisie ne souhaite pas souscrire à l'assurance Individuelle Accident proposée par la Fédération, veuillez à décocher la case.

(iv) Certificat médical

• **Licence pour pratique compétitive :**

- Pour la **saisie initiale de la licence** (saison N), son **renouvellement triennal** (saison N+3) ou en cas de réponse positive à au moins l'une des questions du questionnaire de santé « QSSPORT » (formulaire Cerfa n°15699*01), veuillez renseigner les **informations demandées et joindre le scan du certificat médical du licencié daté de moins d'1 an et mentionnant la pratique en compétition**,
- Pour les **autres renouvellements de licence** pour lesquels la présentation d'un nouveau certificat médical n'est pas exigée (en saison N+1 et N+2) : veuillez **attester que le licencié a bien répondu par la négative** à toutes les questions du questionnaire de santé « QS-SPORT » (formulaire Cerfa n°15699*01).

- **Licence Loisir ou non-pratiquant « Arbitre »** : pour la saisie initiale (saison N) de la licence ou son renouvellement triennal (saison N+3), veuillez renseigner les **informations demandées et joindre le scan du certificat médical du licencié daté de moins d'1 an**.

(v) Contrôle d'honorabilité

À partir de la saison 2021, dans le cadre de la lutte contre les violences sexuelles, le Ministère des Sports demande le **recensement des licenciés occupant des fonctions de dirigeant ou d'encadrant** au sein de chaque fédération sportive. Pour ce faire, des **données supplémentaires** sont demandées lors de la prise de licence – l'objectif étant de fournir au Ministère des Sports un fichier recensant les données relatives aux dirigeants et encadrants bénévoles aux fins d'un croisement automatisé avec le FIJAIS (fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles et violentes).

Pour plus d'informations : <https://ffbs.fr/contrôle-dhonorabilité/>

Il vous appartient de **cocher pour chaque licencié concerné** la ou les case(s) suivantes :

- **Case Dirigeant** : cette case doit être cochée dès lors que la personne concernée exerce des **fonctions de direction et/ou d'organisation de la pratique sportive** au sein d'un club affilié ou d'une structure fédérale (Comité, Ligue, Fédération). Ex. : membre d'une instance dirigeante (bureau et/ou du comité directeur), manager.

Cette case est automatiquement cochée pour toute demande de licence non-pratiquant mention « Officiel » ou « Dirigeant » ainsi que pour tout détenteur d'un mandat.

- **Case Encadrant** : cette case doit être cochée dès lors que la personne concernée, titulaire ou non d'un diplôme fédéral, exerce des **fonctions d'entraînement, d'enseignement, d'animation ou d'encadrement d'une activité physique et sportive**, à titre principal ou secondaire, de façon habituelle, saisonnière ou occasionnelle, au sein d'un club affilié ou d'une structure fédérale (Comité, Ligue, Fédération). Ex. : éducateur sportif, entraîneur.

Cette case est automatiquement cochée pour toute demande de licence non-pratiquant mention « Entraîneur ».

Attention : les encadrants / éducateurs professionnels font l'objet de contrôles par les services de l'état dans le cadre de la délivrance et du renouvellement annuel de leur carte professionnelle et ne sont pas soumis au contrôle systématique d'honorabilité en tant que licenciés.

Seront alors à **renseigner les données supplémentaires** suivantes que vous avez dû recueillir en amont auprès des **personnes concernées** via le **formulaire [Attestation contrôle d'honorabilité](#)** :

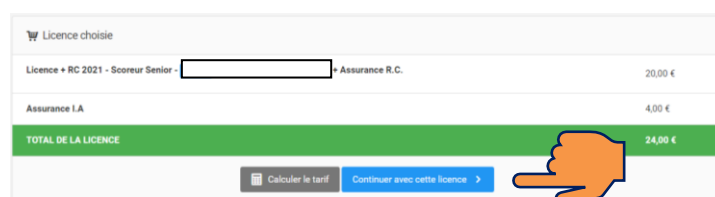
- Dirigeants et Encadrants non professionnels
 - Nom de naissance,
 - Pays de naissance,
 - Si France : département + commune de naissance,
 - Sinon : Pays et ville de naissance,
- Encadrant professionnel : numéro de carte EAPS.

(vi) Calcul du tarif

Une fois toutes les informations nécessaires renseignées, cliquez sur « Calculer le tarif ».

Une synthèse apparaît vous indiquant le type de licence choisie, si l'assurance a été souscrite et le montant associé.

Si cela correspond à votre choix, **cliquez sur « Continuer avec cette licence ».**



The screenshot shows a web interface for selecting a license. At the top, it says 'Licence choisie'. Below this is a table with two rows: 'Licence + RC 2021 - Scoreur Senior' with a value of 20,00 € and 'Assurance I.A.' with a value of 4,00 €. A green bar at the bottom of the table indicates the 'TOTAL DE LA LICENCE' is 24,00 €. Below the table, there are two buttons: 'Calculer le tarif' and 'Continuer avec cette licence'. An orange hand icon is pointing to the 'Continuer avec cette licence' button.

Licence choisie	
Licence + RC 2021 - Scoreur Senior	20,00 €
Assurance I.A.	4,00 €
TOTAL DE LA LICENCE	24,00 €

3 - Récapitulatif et validation

Le récapitulatif de la commande s'affiche, **cliquez sur « Continuer »**, la commande est enregistrée.

Structure et Personne Informations du licencié Choix de la licence Récapitulatif de la commande

🏠 Récapitulatif de la commande

👤 PERSONNE

🏢 STRUCTURE

📋 LICENCE CHOISIE

Licence + RC 2021 - Scoreur Senior	20,00 €
Assurance R.C.	4,00 €
TOTAL DE LA LICENCE	24,00 €

◀ Retour Continuer ▶

Si votre structure est en **prélèvement automatique**, c'est la **dernière étape**.

4 - Choix du mode de paiement (commande à l'acte)

Si votre structure est en commande à l'acte, et que vous avez saisi toutes les licences souhaitées, vous devez choisir le mode de paiement de la commande en **cliquant sur « Régler ma commande »** :

✓ > Cette demande de licence a bien été enregistrée.

🏠 Récapitulatif de la commande

👤 PERSONNE

🏢 STRUCTURE

📋 LICENCE CHOISIE

Licence + RC 2021 - Scoreur Senior	20,00 €
Assurance R.C.	4,00 €
TOTAL DE LA LICENCE	24,00 €

👉 Régler ma commande + Saisir d'une autre licence Fiche de la personne Fiche de la structure

Puis sur « **Choix du mode de paiement** » :

🛒 Commandes en cours Historique des commandes

Commande en attente de paiement	Montant
Commande n°0000026460 - Prise de licence Scoreur 2021 - 1087	24,00 €
Solde actuel utilisable	-20,00 €
Total à régler	4,00 €

👉 Choix du mode de paiement

Vous pouvez alors indiquer si vous comptez payer par virement bancaire ou chèque, puis **cliquez sur « Confirmer mon paiement »**.

◀

 Choix du mode de paiement

☒ Virement bancaire

☐ Carte bancaire

☐ Chèque

Les règlements par virement sont à effectuer sur le compte bancaire suivant :

Code Banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB	Domiciliation
30056	00750	07504020883	75	FR76 3005 6007 5007 5040 2088 375

IBAN	BIC
FR7630056007500750402088375	CCFRFRPPXXX

Montant total à régler : 4,00 €



✓ Confirmer mon paiement

Attention : le paiement par carte bancaire n'est pas possible à ce jour mais sera ouvert en cours de saison 2021.

Votre paiement est pris en compte. Il vous appartient de procéder à son règlement (initier le virement auprès de votre banque à partir du RIB indiqué à l'écran / envoyer le chèque au siège fédéral) dans les meilleurs délais et en tout état de cause dans les trente (30) jours de la saisie.

✓

 > Votre paiement a bien été pris en compte. X

🛒 Commandes en cours

📜 Historique des commandes

Commande en attente de paiement	Montant
Aucune commande en attente	

Total à régler0,00 €

Etape 3. Validation de la licence

2 types de validations existent :

1. Validation du paiement :

- Si votre structure est en prélèvement automatique : le paiement de la licence est automatiquement validé à la commande, sans attendre la date du prélèvement ;
- Si votre structure est en commande à l'acte (paiement par virement ou chèque) : le paiement de la licence est validé à réception du règlement par la Fédération.

2. Validation fédérale : les licences non-pratiquant « Arbitre » et « Scoreur » sont subordonnées à la validation de la Commission Nationale concernée.

Attention : pour les licences saisies en décembre 2020, les licences en renouvellement ne prendront effet qu'au 1^{er} janvier 2021. Seules les nouvelles licences seront valables immédiatement (après paiement).

Pour toute question relative à la saisie des licences, aux demandes de mutation ou d'extension de licence, ou à l'utilisation d'E-licence, vous pouvez contacter le service Vie fédérale les lundi, mardi, jeudi et vendredi :

☎ 06 22 68 64 22

✉ licences@ffbs.fr



Fédération Française de Baseball et Softball

41, rue de Fécamp

75012 Paris

Tel : +33(0)1 44 68 89 30

Fax : +33(0)1 44 68 96 00

www.ffbs.fr